

NOTE DE SERVICE

AMENAGEMENT DU TEMPS DE TRAVAIL – ANNEE 2020

AMENAGEMENT SUITE COVID-19

Nous vous prions de trouver ci-après les informations relatives à une évolution des jours de fermeture collective de l'entreprise Airbus Defence and Space SAS pour l'année 2020.

Ces dispositions annulent et remplacent les dispositions antérieures (note du 6 novembre 2019) pour le traitement des journées de fermeture collective en 2020 au sein de la société.

Jours de fermeture collective

Les journées du vendredi 22 mai 2020 et du lundi 13 juillet ne sont plus des journées de fermeture collective pour l'intégralité des personnels.

Les journées de fermeture collective des établissements en 2020 sont donc les 4 journées suivantes :

- Lundi 28 décembre 2020
- Mardi 29 décembre 2020
- Mercredi 30 décembre 2020
- Jeudi 31 décembre 2020

Fermeture
de Noël

Ces dates de fermeture ont été arrêtées en tenant compte des dispositions de l'accord sur le statut social des salariés Airbus Defence and Space SAS du 28 septembre 2018, applicable à compter du 1^{er} janvier 2019 et après réunion du Comité Social et Economique - Central le mardi 17 mars 2020 concernant la gestion exceptionnelle des impacts COVID-19.

Nous vous rappelons que les jours de fermeture collective doivent faire l'objet d'une mesure d'absence, dans l'outil de gestion des temps, quel que soit le motif positionné.

Il est donc possible pour les salariés ayant positionné des journées d'absence pour les journées du vendredi 22 mai 2020 et du lundi 13 juillet 2020 de les retirer si ces personnes souhaitent travailler sur ces journées.

Nous rappelons que les sites resteront fermés les jours fériés suivants :

- Jeudi 21 mai 2020 (Ascension) ;
- Mardi 14 juillet 2020 (Fête nationale).

Traitement des journées du 18, du 19 et du 20 mars 2020

Pour les personnels n'ayant pas travaillé pour raison de suspension de l'activité, c'est-à-dire :

- les salariés n'étant pas venus travailler sur site ;
- les salariés n'étant pas en télétravail ;
- les salariés n'ayant pas déjà un motif d'absence enregistré (congrés payés, arrêt maladie y compris processus AMELI de garde d'enfants ou personnes à risque).

- **Mercredi 18 mars 2020 et du jeudi 19 mars 2020** : les salariés absents seront considérés en fermeture collective (en remplacement des 22 mai et 13 juillet) avec obligation individuelle de positionner dans MyHR un motif d'absence (RTT, JRA, congés payés...) sur ces 2 journées
- **Vendredi 20 mars 2020** : les salariés absents pour raison de suspension de l'activité doivent obligatoirement poser un motif d'absence dans MyHR : RTT ou JRA.

Rappel général : obligation pour les salariés de maintenir leur gestion des temps à jour (MyHR) :

Etant donné le caractère exceptionnel et très évolutif de la situation nous vous demandons de bien vouloir être le plus rigoureux et réactif possible dans les déclarations de présences et absences en suivant les recommandations ci-dessous :

- Saisie des présences et des absences de la manière la plus réactive possible par tous
- Télétravail : pour des aspects pratiques liés aux outils, les salariés ne doivent pas déclarer de télétravail au-delà d'une semaine civile. Le télétravail est à déclarer à la journée ou au maximum sur une semaine (le lundi pour la semaine à venir au maximum).
Si des demandes ont été effectuées au-delà de cette limite, nous vous remercions de revenir sur vos déclarations et les modifier conformément à cette position.
- Managers : nous vous demandons de traiter de la manière la plus réactive possible les demandes de gestion des temps de vos collaborateurs, condition impérative à leur actualisation.

Le respect de ces quelques règles permettra d'optimiser les échanges avec Reward Operations dans le cadre du traitement des anomalies avant passage en paie.

La Direction des Relations Sociales France
Airbus Defence and Space SAS

ANNEXE 1

CALENDRIER 2020			
Jour	Libellé	Fermeture	myHR Time
Mercredi 1er janvier	Jour de l'An (férié)	Oui	
Lundi 13 avril	Pâques (férié)	Oui	
Vendredi 1er mai	Fête du travail (férié)	Oui	
Vendredi 8 mai	Victoire 1945 (férié)	Oui	
Jeudi 21 mai	Ascension (férié)	Oui	
Vendredi 22 mai	Pont de l'Ascension	Non	
Lundi 1er juin	Pentecôte (férié travaillé)	Non	
Lundi 13 juillet	Pont du 14 juillet	Non	
Mardi 14 juillet	Fête nationale (férié)	Oui	
Mercredi 11 novembre	Armistice 1918 (férié)	Oui	
Vendredi 25 décembre	Noël (férié)	Oui	
du 28 au 31 décembre	Congés de fin d'année (fermeture collective)	Oui	Absence à saisir dans myHR Time